« Plan 17, 2023 /2026 » Plan contre les incivilités et violences

Applicable sur les terrains de la Charente Maritime pour les saisons de 2023/2026 à partir du 01 juillet 2023
Voté à 85 % en AG du District 17, le 30 juin 2023.

1er Volet

1 - Toutes personnes non inscrites sur la feuille de match sont exclues et interdites de la zone du terrain (pelouse, bancs de touche) et doivent être obligatoirement derrière la main courante quel que soit la compétition : mesures à faire respecter surtout dans les rencontres des jeunes licenciés.
2 - Possibilité pour le Président d'un club recevant en accord avec le Président du club visiteur, de proposer conjointement d'un match à huit clos, avec information obligatoire pour validation par écrit au District, en temps et en heure.
3 – Nécessité, pour la Commission départementale des Arbitres, de planifier une remise à niveau, lors de la réunion annuelle, à la FMI.
4 – Formation à la FMI par l'arbitre ou les arbitres du club, des dirigeants et arbitres bénévoles de leur club, en début de saison. Mise à disposition pour tous de tuto d'utilisation de la FMI.
5 - Mise en application du carton blanc en 4-ème division.

6 - *Sanctions sportives aggravées pour comportements récidivistes par équipe (et non individuellement par licencié exclu*) :

Exclusions répétées de licenciés dans la zone technique ou sur le banc de touche,

- 1ère exclusion de la saison : recommandations de trois matchs de suspension minimum dans les catégories de jeunes.
- 2-ème exclusion de la saison :2 points de pénalités et deux points avec sursis,

- 3-ème exclusion de la saison : 4 points de pénalités incluant le sursis,

- 4-ème exclusion : mise hors championnat de l'équipe concernée.

7 - *Envahissement de terrain avéré et /ou jet de projectile et / ou fumigènes dans l'enceinte du stade et / ou sur l'aire de jeu :*

Suspension de terrain de 2 matchs minimum, après convocation, à l'initiative de la commission de discipline et/ou d'appel,

Match à rejouer dans un rayon de 25 kms ou sur le terrain du club visiteuse, à défaut match perdu.

Selon la gravité des faits, sanctions complémentaires de 2 matchs à huit clos.

N.B. : Ces mesures supplémentaires sont indépendantes de celles que prendraient les commissions ***ad hoc*** (discipline, appel)

2ème Volet

AGGRAVATION DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Application au 1er juillet 2023 (sous réserve de l'approbation des clubs lors de l'AG de juin 2023)

Acte de Brutalité / Coup

13.2 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical

Victime \ Auteur			Joueur	Entraineur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		10 ans de suspension	15 ans de suspension
	hors rencontre		15 ans de suspension	20 ans de suspension
Joueur / entraineur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	5 matchs de suspension	9 mois de suspension
		hors action de jeu	8 matchs de suspension	
	hors rencontre		12 matchs de suspension	18 mois de suspension

13.3 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entrainant une I.T.T inférieure ou égale à 8 jours

Victime \ Auteur			Joueur	Entraineur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		15 ans	20 ans
	hors rencontre		20 ans	25 ans
Joueur / entraineur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	9 matchs de suspension	2 ans de suspension
		hors action de jeu	1 an de suspension	
	hors rencontre		2 ans de suspension	4 ans de suspension

13.4 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entrainant une I.T.T supérieure à 8 jours

Victime \ Auteur			Joueur	Entraineur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		radiation	radiation
	hors rencontre		radiation	radiation
Joueur / entraineur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	15 matchs de suspension	5 ans de suspension
		hors action de jeu	3 ans de suspension	
	hors rencontre		5 ans de suspension	7 ans de suspension

L'ensemble des suspensions s'entend de toutes fonctions officielles

Application des amendes prévues par les tarifs de la LFNA pouvant atteindre le montant de 10 000 euros dans le cas de Brutalités ou Coups occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical entraînant une ITT (au sens de la Sécurité Sociale) supérieure à 8 jours (article 13.4).

Les sommes collectées serviront à soutenir les victimes.

La LFNA se portera systématiquement partie civile lorsque les victimes déposeront plainte.

Pour toutes les sanctions prévues au présent barème, l'organe disciplinaire ne pourra fixer de quantum inférieur

3ème Volet

CHALLENGE DU FAIR – PLAY SENIORS

A - BUT DE L'OPERATION :

Provoquer une prise de conscience chez tous les responsables concernés, Présidents de club, Dirigeants, Educateurs, Joueurs et Arbitres et valoriser à juste titre l'esprit sportif.

B – OBJECTIFS :

* Faire baisser la violence sur nos terrains.
* Prendre en compte dans le classement l'esprit sportif d'une équipe en comptabilisant les cartons (blancs et rouges) et les suspensions. (Joueurs, éducateurs, dirigeants)
* Créer une motivation de la part du groupe.

C - PRINCIPES :

* Toutes les équipes « séniors » : D1 – D2 – D3
* Récompenser la ou les équipe(s) les moins pénalisées.
* Pénaliser la ou les équipe(s) les plus sanctionnées.

D - REGLEMENT ET BAREME :

REGLEMENT

*Tous les licenciés des équipes en présence lors d'une rencontre sont concernés par l'application de la Charte du Fair-Play, que ceux-ci figurent ou non sur la feuille de match.

BAREME

* Catégories concernées : Seniors D1 – D2 – D3 - Rencontres couvertes par des Arbitres Officiels.

Selon le nombre de points de pénalité, il sera **RETIRE ou AJOUTE** des points au classement, mode de calcul des points :

Joueurs -

Match :

. Carton Blanc …… = 1 **point de pénalité**

. Carton Rouge direct …… = 3 **points de pénalité**

. Carton Rouge entraînant une suspension de 8 matchs et plus …… = 5 **points de pénalité**

Hors match ou carton noir

. Suspension de plus de 2 matchs …… = 3 **points de pénalité**

Educateurs et Dirigeants

. Carton rouge direct …… = **3 points de pénalité**

. Suspension de plus de 3 mois ou plus de 4 matchs…= **6 points de pénalité**

Barème appliqué selon les pénalités :

De 0 à 5 points de pénalité = Plus 2 points au classement

De 6 à 10 points de pénalité = Pas de retrait de points

De 11 à 15 points de pénalité = Moins 1 point au classement

De 16 à 20 points de pénalité = Moins 2 points au classement

De 21 à 25 points de pénalité = Moins 3 points au classement

De 26 à 30 points de pénalité = Moins 4 points au classement

De 31 à 40 points de pénalité = Moins 6 points au classement

De 41 points de pénalité et plus = Moins 8 points au classement

La situation de chaque équipe, vis-à-vis du Challenge du Fair- Play paraîtra chaque trimestre, par notification individuelle et confidentielle, pour chaque club.

E - RECOMPENSES D1 – D2 – D3 :

a) D1 – D2

Les clubs ayant eu moins ou égal à 5 points de pénalité seront récompensés à l'assemblée générale par un bon d'achat * ou un avoir d'une valeur de **250€.**

b) D3

Pour la division D3, les récompenses seront de **120 €** pour le même barème de pénalités mentionné ci –dessus.

La somme allouée, par le Comité directeur 17, pour l'ensemble des récompenses, chaque saison, sera de 5 000 € maximum (cinq mille euros).

** "Bon de subvention sur une dépense d'investissement d'équipement club, soit par « un avoir du même montant, sur vos règlements envers le District »*

F – LITIGE :

Tout litige sera présenté par la Commission de Fair Play au Comité Directeur du District. Celui-ci décidera en dernière instance.

G - DEROULEMENT :

1. A la réunion d'avant match, dans les vestiaires des arbitres, rappel de l'opération avec les capitaines et poignée de main.

2. A l'entrée du terrain, une poignée de main entre les arbitres et les Educateurs de chaque équipe.

3. Poignée de main de la totalité des joueurs avant et après la rencontre face à la tribune.

IMPORTANT :

Concernant les matchs arrêtés ou les équipes forfait, durant la saison en cours, les sanctions suivront la réglementation de la Commission de Discipline.

Le calcul des montées et descentes s'effectue pour chaque équipe de D1, D2, D3, après le retrait ou de l'ajout des points, dû à l'application au Challenge du Fair Play Seniors, en fin de saison.